

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2020

Locaux communautaires – Salle la Boussole
2, rue du Docteur Ange Guépin – PORNIC

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 2 rue du Docteur Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt novembre deux mille vingt.

Présents : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, Mme Irène GEOFFROY, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Isabelle CALARD, M. Gaëtan LEAUTE.

Absent : M. Edgard BARBE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, M. Gaëtan LEAUTE à Mme Françoise RELANDEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 23 - **en service** : 20 - **Pouvoirs** : 2 - **Votants** : 22

Décision 2020-365

Avenants 1 aux lots 1 et 2 du marché GC2019-02 Prestations de balayage et nettoyage de voirie

Entreprise COVED

Accord-cadre à bons de commande passé en groupement de commande et décomposé en 2 lots :

- LOT 1 : Pornic Agglo secteur Ouest
 - La commune de Saint Michel Chef Chef
 - La commune de la Plaine sur Mer
 - La commune de la Bernerie en Retz
 - La commune des Moutiers en Retz
 - Voiries et parking de compétences communautaires du domaine public ou privé des communes de St Michel Chef Chef, la Plaine sur mer, Pornic, Chauvé, la Bernerie en Retz

- LOT 2: Pornic Agglo secteur Est
 - La commune de Chaumes-en-Retz
 - La commune de Vue
 - La commune de Rouans
 - La commune de Port Saint Père
 - La commune de Sainte Pazanne
 - La commune de Saint Hilaire de Chaléons
 - Voiries et parking de compétences communautaires du domaine public ou privé des communes du lot 2

Durée d'exécution : 1 an reconductible 3 fois 1 an à compter du 01/01/2020.

Avenant n°1 considérant les éléments suivants :

- Lot 1 : La commune de la Plaine sur Mer a demandé à se retirer du groupement de commande
- Lots 1 et 2 : ajout d'un prix nouveau PG.07.05 pour la mise à disposition d'un personnel équipé d'une souffleuse en amont de la balayeuse mécanique.

Les avenants n'ont pas d'incidence financière car les 2 lots sont des accords-cadres à bons de commande sans montant maximum.

Décision 2020-366

Avenant 2 au marché 2019-46 Entretien ménager des bâtiments de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz Lot 4 Siège de la CA Pornic Agglo Pays de Retz

Entreprise ATLANTIC PROPLETE SERVICES.

Avenant 2 considérant la nécessité de modifier temporairement le cahier des charges durant la période COVID-19 du 12/10/2020 au 12/03/2021 soit 5 mois.

Montant initial du marché public sur la base du Détail Quantitatif Estimatif annuel :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 234.40 €
- Montant TTC : 27 881.28€

Montant initial total du marché public sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, reconduction comprise :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 139 406.40 €
- Montant TTC : 167 287.68 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 403.34€ mensuel soit 2 016.70€ pour les 5 mois
- Montant TTC : 484.01€ mensuel soit 2 420.04€ pour les 5 mois
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : + 2.89 %

Nouveau montant initial total du marché public sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, reconduction comprise :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 141 423.10 € + 2016.70€ = 143 439.80 €
- Montant TTC : 169 707.72 € + 2420.04€ = 172 127.76 €

Décision 2020-367

Accord d'une garantie d'emprunt à ATLANTIQUE HABITATION par la communauté d'agglomération pour l'achat en bloc de 44 logements locatifs sociaux à Pornic

Nombre de logements financés	44
Montant prévisionnel de l'opération	1 956 196 €
Montant total des prêts	1 520 000 €
Montant de la garantie de Pornic agglo	760 000 €

Décision 2020-368

Avenant n°1 au marché 2019-43 Exécution de services de transports scolaires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz Lot 6 : Desserte en cars des établissements secondaires de Pornic et des écoles primaires de Villeneuve en Retz

Entreprise VOYAGES NOMBALAIS.

Avenant 1 considérant les éléments suivants :

- L'offre variante (3 véhicules neufs homologués OLEO 100 avec cuve dédiée mise en place sur le site d'exploitation) a été retenue initialement.
- A la rentrée de septembre 2020, le titulaire n'a pas été livré des véhicules prévus.
- Aussi, pour la période du 01/09/2020 au 30/10/2020, il est proposé que les tarifs de la proposition de base soient appliqués.

L'avenant a une incidence financière en moins-value mais qui n'est pas quantifiable à ce jour.

Montant initial du marché public (estimatif annuel) :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 197 488,06 €
- Montant TTC : 217 236.87 €

Décision 2020-369

Modification du tracé et du point de départ du circuit de Haute-Perche à Chaumes-en-Retz et validation des conventions pour la réalisation de stationnements

Le point de départ actuel de ce circuit étant peu visible et peu sécuritaire, il est décidé de le déplacer, entraînant une légère modification du tracé de ce circuit de randonnée inscrit au PDIPR, qui devra faire l'objet d'une sollicitation officielle auprès du Département et d'une validation par la Commission permanente départementale. Le déplacement du point de départ de ce circuit au hameau de Haute-Perche, au niveau du commun du village, amène à une réduction de la longueur de ce circuit, passant de 15.5 km à 14.1 km.

Aussi, pour le confort et la sécurité des usagers, des places de stationnements vont être aménagées à proximité du nouveau panneau de départ du circuit en organisant le stationnement afin qu'il ne soit pas gênant pour les riverains de ce terrain. Le foncier utilisé pour l'aménagement est un foncier privé mis à disposition, par convention sans contrepartie financière, par le Comité des Fêtes de Haute-Perche. Au niveau du hameau de Haute-Perche, il n'y a pas de foncier public permettant l'aménagement de ce nouveau point de départ.

Il a semblé pertinent de mutualiser à cet endroit, entre la commune de Chaumes-en-Retz et l'agglomération, l'aménagement de stationnements, pour les randonneurs et pour les riverains. Ces travaux d'aménagement de stationnements seront réalisés conjointement par la commune et l'agglomération

Répartition du financement des travaux pour la création de stationnements mutualisés (parking randonneurs et riverains) : 70 % par la commune - 30% par l'agglomération, sur un coût total de travaux estimé à 10 500 € TTC.

La commune de Chaumes-en-Retz aura la charge de l'entretien des places de stationnement créées.

Décision 2020-370

Désignation du représentant au Comité Départemental du Tourisme de Loire Atlantique

Madame Pascale BRIAND

Décision 2020-371

Avenant au contrat de délégation de service public d'assainissement attribué à SAUR sur les communes de St Michel, La Plaine, Préfailles, Chauvé, La Bernerie, Les Moutiers pour intégration du secteur de Villeneuve en Retz

La gestion du service d'assainissement de Villeneuve en Retz était d'ores et déjà externalisée via la conclusion d'un contrat de délégation de service public (arrivant à échéance le 31/12/2020) et dans une volonté d'harmonisation de la qualité du service, il est apparu pertinent d'intégrer le service d'assainissement de Villeneuve-en-Retz, au sein du contrat de délégation de service public en cours pour les communes de La Bernerie en Retz, Chauvé, Les Moutiers en Retz, La Plaine sur Mer, Préfailles et Saint Michel Chef Chef.

L'intégration de la commune de Villeneuve-en-Retz au périmètre contractuel initial conduirait à une augmentation du montant du contrat de concession initial évaluée à 4,4 %, au point : s'agissant d'une modification de faible montant, elle peut s'inscrire dans les conditions d'application de l'article R.3135-8 du Code de la Commande Publique.

En outre, cet avenant n'entraînant pas une augmentation du montant global supérieure à 5%, il n'est pas soumis pour avis à la commission de DSP (article L.1411-6 du Code Générale des Collectivités Territoriales).

Extension du périmètre du Contrat à compter du 1er janvier 2021.

Décision 2020-372

P.A.P.I de la Baie de Bourgneuf – Avenant n°2 à la convention de groupement de commande relative à l'étude système d'endiguement et rôle du marais

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la Baie de Bourgneuf 2014-2019 (PAPI) est le dispositif contractuel et partagé proposé par l'Etat pour accompagner techniquement et financièrement les territoires qui s'engagent dans les programmes globaux de prévention des inondations à l'échelle de bassin de risques cohérents : il a été labellisé le 19 décembre 2013 et fait l'objet d'une convention multipartite en date du 23 juillet 2014.

Cette étude permet d'obtenir une vision globale de la propagation des submersions marines dans le marais breton à une échelle interdépartementale.

Le présent avenant n°2 est rendu nécessaire, suite à l'adhésion de Villeneuve en Retz à Pornic Agglo Pays de Retz en 2020, afin d'actualiser les membres du groupement et la répartition du financement dans le cadre du PAPI de la Baie de Bourgneuf.

La participation de l'agglomération est ainsi portée de 15 379,80 €HT à 27 389,00 €HT, avec un reste à charge de 20 096,76 €HT subventions déduites.

Décision 2020-373

Signature d'un avenant au CEJ (contrat enfance jeunesse) 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales

En novembre 2019, le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022) pour les communes de l'ex-communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Pour les communes de l'ex-communauté de communes de Pornic, ainsi que pour la commune de Villeneuve en retz, le CEJ était signé pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Il convient donc de procéder au renouvellement de ces CEJ par voie d'avenant au contrat initial signé l'an passé afin d'avoir l'ensemble des communes sur un seul et unique contrat.

Les actions prises en comptes dans ces avenants sont :

- Renouvellement des actions des précédents contrats pour les actions liées à la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, pour les communes de Pornic, La Plaine Sur Mer, St Michel Chef Chef, Préfaïlles, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, Chauvé, Chaumes en Retz (Arthon) et Villeneuve en Retz.
- Rajout d'un avenant pour le développement d'une nouvelle action pour la Halte-Garderie « Les Canailous » gérée par l'AFR de Chéméré (plus de jours d'ouverture) pour répondre à un besoin de garde petite enfance.

Décision 2020-374

Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse de la ville de Pornic au 01/01/2021

Le transfert de la compétence jeunesse de la ville de Pornic va s'effectuer au 1^{er} janvier 2021 et entraine donc le transfert du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre.

Pour les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans le service transféré, le transfert se fait de plein droit.

Pour les agents exerçant en partie leurs fonctions dans le service transféré, le choix est laissé à l'agent d'être transféré ou non.

Aussi, dans cette situation, un agent de la ville de Pornic n'a pas opté pour le transfert et doit être mis à disposition de la communauté d'agglomération pour le temps réalisé sur l'activité qui a été transférée

Décision 2020-375

Transformation de postes existants – Modification des supports d’emplois

Modifications de support d’emplois pour des postes existants au tableau des effectifs pour finaliser des recrutements en cours.

- 1 poste **de technicien territorial en ingénieur principal** pour le recrutement du responsable du service informatique recruté par voie de détachement au 01/01/2021
- 1 poste **de technicien en technicien principal de 2^{ème} classe** pour le recrutement du technicien gestion du trait de côte/inondations du pôle eau à compter du 01/12/2020
- 1 poste **d’Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe** en Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à compter du 01/02/2021
- 1 poste de **technicien en technicien principal 1^{ère} classe** pour le recrutement d’un technicien du suivi des contrats d’assainissement à compter du 01/01/2021